



**EID, Casse de nos qualifications et de nos missions, Mobilité forcée :**

**Tous en grève le 14 Avril 2011**

**La situation dans les services, pour les agents comme pour les usagers de Pôle emploi, est en train de se dégrader très sérieusement.**

Les restrictions budgétaires et les réductions d'effectif percutent durement Pôle emploi, comme l'ensemble de la fonction publique.

La suppression de 1800 postes en 2011 ainsi que la baisse des moyens de fonctionnement de Pôle emploi dans un contexte de maintien d'un niveau de chômage très élevé et du lancement par le gouvernement d'un nouveau plan d'action en direction des chômeurs de longue durée contribuent à une mise en cause catastrophique des missions et à une augmentation insupportable des charges de travail des personnels.

**La direction générale aggrave encore cette situation en imposant un plan de réformes visant à poursuivre la mise en place de Pôle emploi.**

Un référentiel d'organisation des services (REPERE) programme la constitution d'un réseau de points d'accueil du public très fortement réduit – de l'ordre de 860 (au mieux) au lieu des plus de 1800 sites existant avant la fusion. Cela se traduirait par la création de sites unifiés de très grande taille (de l'ordre de 70 agents), parfois de taille monstrueuse (plus de 100 agents), conçus comme des unités de traitement des chômeurs à la chaîne et destinés à permettre des « économies d'échelle » dans la gestion des chômeurs et du personnel de Pôle emploi. Cela se traduit également par des pressions pour soumettre les agents à des mesures de mobilité forcée qui portent atteinte aux garanties du statut public, ou à celles de la CCN.

Dans ses projets immédiats, le DG entend également arriver le plus vite possible à « l'accueil unique » pour les usagers ; mission est donnée aux directeurs de liquider dès que possible les deux files d'inscription, dont le maintien a été imposé par les mobilisations du personnel pour assurer dans des conditions moins dégradées l'accueil des chômeurs.

**Simultanément, ces objectifs de transformation profonde de la conception même des services à rendre aux usagers de Pôle emploi passent par la casse des qualifications des agents, via la mise en place à marche forcée de l'Entretien d'Inscription et de Diagnostic (EID).**

Avec l'EID, on voit maintenant s'ajouter des éléments supplémentaires de dégradation extrêmement inquiétants.

Il a été précédé de multiples tentatives expérimentales (Entretien unique, puis Entretien d'inscription simplifié) destinées à tester la meilleure façon de fusionner dans un même « acte professionnel », l'inscription administrative des demandeurs d'emploi, la vérification de la complétude du dossier de demande d'allocations, la notification du rejet éventuel ou de l'attribution des allocations de chômage et la contractualisation du PPAE, le tout en 50 minutes.

Aujourd'hui, au mépris des droits des agents, la participation à des actions « d'adaptation professionnelle » est présentée par la direction comme étant obligatoire pour les agents chargés de l'aide à l'emploi. Cette contrainte abusive est parfois étendue, dans certaines régions, à tous les agents. Quant à ceux qui y échappent provisoirement, aucune illusion ni regret sur d'éventuels déroulements de carrière dont il seraient exclus n'est de mise : à terme la très grande majorité des agents sera concernée. Des pressions sont organisées sur les agents

publics, comme sur des salariés relevant de la CCN, pour qu'ils acceptent de subir ces pseudo formations, et qu'ils exercent des activités professionnelles –aide à l'emploi, ou indemnisation- pour laquelle ils n'ont pas de qualification particulière. Des menaces de sanction sont adressées à ceux qui refusent de se soumettre à ces diktats.

**Peu importe pour la direction que cela se concrétise par un service bas de gamme rendu aux demandeurs d'emploi dans une organisation du travail où, pour l'essentiel, les qualifications des agents réduites à néant et où les rythmes de travail s'intensifient jusqu'à l'insupportable.**

L'informatique et le chronomètre dicteront de plus en plus le contenu et le rythme de l'entretien d'inscription, et les informations en matière d'indemnisation seront de moins en moins fiables. Dans ce contexte l'agent lui-même sera de plus en plus soumis aux objectifs de rentabilité qu'il devra exiger des recherches d'emploi du DE. L'installation qui est en cours d'un logiciel de contrôle des activités individuelles des agents –GOA- va tout à fait dans ce sens.

**Ces dossiers touchent aux fondements même des missions du service public de l'emploi et des qualifications des personnels de Pôle ; il en va de la qualité des services rendus aux demandeurs d'emploi, tant au plan de leur indemnisation que de leur insertion professionnelle.**

De toute évidence, la direction a fait de la mise en place de l'EID un objectif prioritaire. Et elle n'accepte pas qu'il puisse être ralenti ou contrarié par les actes de résistance du personnel aux injonctions de la direction. De fait, l'EID est mis en place d'une façon particulièrement précipitée et brutale.

**Le niveau des tensions dans les services et des pressions exercées sur les collègues pour leur faire accepter ces régressions devient insupportable.**

Les mesures d'intimidation et même des menaces de sanctions disciplinaires et de retenues de traitement (c'est le cas en Picardie) se manifestent contre des agents qui résistent aux convocations qui leur sont adressées pour qu'ils acceptent d'aller en formation à l'EID. Nous devons y mettre fin.

**La situation que créent tant les pouvoirs publics que la direction de Pôle emploi atteint des niveaux de dégradation inacceptables.**

**Dans de nombreuses régions, la mobilisation des personnels s'organise pour s'opposer aux suppressions d'emplois.**

**Les raisons pour les agents de Pôle emploi de défendre leurs revendications –qu'il s'agisse de la réponse aux attentes des chômeurs ou de la défense des garanties collectives des personnels- sont extrêmement fortes.**

**Pour la CGT, ces revendications sont fondamentales. Elles s'inscrivent dans une conception porteuse d'avenir pour le service public de l'emploi et ses personnels. Elles doivent être défendues massivement.**

**Il n'est pas question de laisser passer l'inacceptable sans réagir :**

**Tous en grève le 14 avril 2011.**